

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

P|R|E|F| - |B|G|M|P| - |2|0|1|5| - |0|0|8|

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Maître de l'ouvrage

ETAT – Préfecture de l'Ardèche

Objet du marché

Renforcement de la charpente du bâtiment A de la préfecture.

Lot

N° : :

Marché en procédure adaptée, passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de OCTOBRE 2015 (mois zéro).

Date du marché

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

Montant TTC

Imputation

L'acte d'engagement comporte ____ feuillets et les annexes n° ____

**ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)**

Pouvoir adjudicateur

Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

***Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des
Marchés Publics***

Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Ordonnateur

Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Comptable public assignataire

Trésorerie Générale

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

Je soussigné,

Nom et prénom :			
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :			
Domicilié à :			
Tel. :		Fax :	
Courriel :			
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)			
Au capital de :			
Ayant son siège à :			
Tel. :		Fax :	
Courriel :			
N° d'identité d'établissement (SIRET) :			
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :			

Nous soussignés,

Cotraitant 1			
Nom et prénom :			
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :			
Domicilié à :			
Tel. :		Fax :	
Courriel :			
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)			
Au capital de :			
Ayant son siège à :			
Tel. :		Fax :	
Courriel :			

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription au répertoire des métiers **ou** au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 2

Nom et prénom : _____

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de : _____

Domicilié à : _____

Tel. : _____

Fax : _____

Courriel : _____

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société) _____

Au capital de : _____

Ayant son siège à : _____

Tel. : _____

Fax : _____

Courriel : _____

N° d'identité d'établissement (SIRET) : _____

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés : _____

Cotraitant _____

Nom et prénom : _____

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de : _____

Domicilié à : _____

Tel. : _____

Fax : _____

Courriel : _____

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société) _____

Au capital de : _____

Ayant son siège à : _____

Tel. : _____

Fax : _____

Courriel : _____

N° d'identité d'établissement (SIRET) : _____

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés : _____

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) de **OCTOBRE 2015** et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article 45 du CMP ;

m'engage sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 100 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 100 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 fixé en page 1 du présent acte d'engagement.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Les prestations définies au CCAP portent sur 4 lots de l'opération de travaux.

Evaluation des travaux

Les travaux du **lot** pour lequel **je m'engage / nous nous engageons**, seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

<input type="checkbox"/> Montant hors TVA :			
<input type="checkbox"/> TVA au taux de	20	%,	soit
<input type="checkbox"/> TVA au taux de	5,5	%,	soit
<input type="checkbox"/> TVA au taux de		%,	soit
<input type="checkbox"/> Montant TVA incluse :			
Arrêté en lettres à			

Valorisation des options

N°	Lot	Objet	Montant hors TVA <input type="checkbox"/>	Montant TVA incluse
1	option 1			
2	option 2			

plus ou moins value par rapport à la solution de base

Décision du maître de l'ouvrage

Compte tenu de l'acceptation de l'/des option(s) N° , le montant du marché est arrêté à :

<input type="checkbox"/> Montant hors TVA :	
<input type="checkbox"/> TVA	
<input type="checkbox"/> Montant TVA incluse :	
Arrêté en lettres à	

2-2. Montant sous-traité

2-2.1. Montant sous-traité désigné au marché

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975

modifiée, le(s) annexe(s) n° au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors TVA
- Montant TVA incluse

Les déclarations et attestations (articles 114 1° et 45 3° c) du CMP) des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

2-2.2. Créance présentée en nantissement ou cession

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai / nous pourrons** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

ARTICLE 3. DELAI DE REALISATION

3-1. Période de préparation

Le délai de la période de préparation est de 15 jours à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de la commencer.

Ce délai est compris dans la période d'exécution.

3-2. Période d'exécution

Le délai d'exécution des travaux **de l'ensemble des lots** est de **3 mois** à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution du/des premier(s) lot(s).

Le délai d'exécution **propre au lot** pour lequel **je m'engage / nous nous engageons** sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4-1 du CCAP.

L'ordre de service prescrivant de commencer l'ensemble des travaux sera notifié à chaque entrepreneur titulaire d'un lot.

3-3. Délai(s) distinct(s)

Sans objet.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCAP.

Prestataire unique

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :
à :
au nom de :
sous le numéro : clé RIB :
code banque : code guichet :

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Groupement solidaire

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :
à :
au nom de :
sous le numéro : clé RIB :
code banque : code guichet :

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Prestataire unique

Le prestataire désigné ci-devant :

refuse de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5-2 du CCAP.

ne refuse pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5-2 du CCAP.

Toutefois, si le montant HT d'un lot est inférieur ou égal au seuil fixé au I de l'article 87 du CMP, l'avance forfaitaire sur ce lot ne sera pas versée.

Groupement

Les prestataires désignés ci-devant :

refusent de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5-2 du CCAP.

ne refusent pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5-2 du CCAP.

Toutefois, si le montant HT d'un lot est inférieur ou égal au seuil fixé au I de l'article 87 du CMP, l'avance forfaitaire sur ce lot ne sera pas versée.

Fait en un seul original à : le :
Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Acceptation de l'offre
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. La Personne Responsable du Marché à : le :
La Personne Responsable du Marché certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat, au titre du contrôle de légalité, le :

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

Le **prestataire / mandataire du groupement** :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le par
le **prestataire / mandataire du groupement** destinataire.

Pour la Personne Responsable du Marché,
à : le : (date d'apposition de la signature ci-après)

ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE DE PREMIER RANG

ANNEXE N° ___ A L'ACTE D'ENGAGEMENT

DECLARATION SPECIALE EN COURS DE MARCHE

Acceptation d'un sous-traitant Agrément de ses conditions de paiement

Marché	
N° du marché :	_____ (Ligne réservée à l'administration)
Objet :	
Lot :	
Titulaire :	

Prestations sous-traitées	
Nature :	
Montant prévisionnel hors TVA des sommes à payer directement :	
Montant prévisionnel TVA incluse des sommes à payer directement :	

Sous-traitant

Nom, raison ou dénomination sociale :	
Entreprise individuelle ou Forme juridique de la société :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	
Adresse :	
(Tél.)	
Compte à créditer (joindre un RIB ou RIP) :	
– ouvert à l'organisme bancaire :	
– à :	
– au nom de :	
sous le n° :	
code banque :	
code guichet :	
	Clé RIB : <input type="text"/>

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

Date d'établissement des prix :

Modalités de variation des prix :

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

Pièces à remettre systématiquement

- Une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail (article 45 3° c) du CMP).
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics (1° de l'article 114 du CMP).
- Les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références).

Pièce à remettre en cas de déclaration spéciale en cours de marché

- Le titulaire rend à la PRM l'exemplaire unique en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances. La PRM mentionnera le montant maximal de la créance qu'il pourra nantir ou céder.
- L'exemplaire unique est remis à l'établissement de crédit et ne peut être restitué. Le titulaire produit une attestation de l'établissement de crédit justifiant que la cession ou le nantissement de la créance est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la part sous-traitée, ou qu'il a été réduit de manière à réaliser cette condition.

ATTENTION : L'une des deux pièces doit être obligatoirement fournie avec la présente déclaration.

Autres renseignements

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 Code des Marchés Publics :

Monsieur le préfet de l'Ardèche

Comptable assignataire des paiements :

Trésorerie Générale